

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

| Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver. | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|--|
| Arrivées à CAHORS | | Départs de CAHORS | | Arrivées à | | | | | |
| 10 h. 25 ^m matin. | 6 h. 35 ^m matin. | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PERIGUEUX | PARIS | |
| 11 h. 1 ^m soir. | 12 h. 55 ^m soir. | 8 h. 12 ^m matin. | 9 h. 22 ^m matin. | 9 h. 40 ^m matin. | 12 h. 19 ^m matin. | 4 h. 7 ^m matin. | 13 h. 38 ^m matin. | 11 h. 45 ^m soir. | |
| 10 h. 47 ^m » | 5 h. 45 ^m » | 2 h. 38 ^m soir. | 3 h. 52 ^m soir. | 4 h. 18 ^m soir. | 5 h. 17 ^m soir. | 8 h. 10 ^m soir. | 5 h. 45 ^m soir. | 4 h. 39 ^m matin. | |
| | | 7 h. 49 ^m » | 9 h. 37 ^m » | 9 h. 55 ^m » | — | 4 h. 14 ^m matin. | 11 h. 7 ^m » | 2 h. 30 ^m soir. | |
| Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir. | | | | Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15 ^m matin. | | | | | |

Cahors, le 31 Mai.

Savoir dire la vérité au Gouvernement, est un acte utile et patriotique. Si le *Journal du Lot* défend le gouvernement de la République, il entend conserver son indépendance, c'est-à-dire, le droit de dire la vérité et toute la vérité.

Au mois de février dernier, le *XIX^e Siècle*, qui compte parmi les journaux républicains les plus influents, contenait ce qui suit :

En attendant, la France est à vau-l'eau. Tout se disloque et se désagrège. L'administration départementale est sans chef et sans mot d'ordre.

La police ne fait plus son devoir que par la force de l'habitude.

Le parquet n'ose plus défendre ni le gouvernement ni la morale : on dirait qu'il est désarmé par la loi de 1881, ou qu'il ne compte plus sur le concours de la magistrature assise.

La ville de Paris, avec son budget de 250 millions, est plus mal propre et plus mal payée que le dernier trou de province.

Le luxe se restreint. Les affaires vont mal. La rue du Sentier pétitionne.

Les plus-values du budget des recettes semblent arrêtées pour longtemps.

Et pendant que 300 artistes politiques disputent à 560 autres le plaisir de jouer la *Précaution inutile* au bénéfice des prétendants.

L'armée attend toujours une loi qui la réorganise sans désorganiser le pays.

Les justiciables attendent une réforme du Code de procédure qui ménage leur temps et leur argent.

Les propriétaires ruraux attendent la réforme de l'enregistrement et l'allègement des droits de mutation.

L'ouvrier des villes attend un système d'oc-

troi qui lui permette de boire et de manger sans vendre sa chemise.

Le pauvre attend non pas la solution du problème social en cinq minute, mais quelques témoignages de bon vouloir, quelques efforts faits en sa faveur par les heureux de ce monde.

Que faire à cela ? Rien, puisque nous n'avons pas un ministre des affaires étrangères, et qu'il m'est impossible de prévoir si c'est dans quinze jours ou dans un mois que la Chambre permettra d'en nommer un.

Voilà qui fait la partie belle aux artisans de la dissolution. Reste à savoir si de nouvelles élections n'amèneraient pas, au Palais-Bourbon, une Chambre plus divisée, plus passionnée et moins politique que celle qui y est encore pour deux ans.

C'est précisément parce que tout ce qui précède est vrai, que nous désirons voir arriver au Sénat et à la Chambre des députés des citoyens qui ne soient pas disposés à tout approuver.

M. Pagès Dupont offre, sous ce rapport, toutes les garanties au département du Lot.

L'expédition du Tonkin

On ne sait encore rien de précis sur la triste affaire, où le commandant Rivière a perdu la vie ; on est réduit aux conjectures. Cependant, d'après ce qui était connu sur la situation occupée à Hanoï par nos troupes et aussi sur les intentions du commandant Rivière d'en sortir au plus vite, il est permis de reconstruire avec plus ou moins de vraisemblance la scène du combat :

Le commandant se sentant serré de près par les annamites qui investissaient la place d'Hanoï, avait résolu d'en déblayer les abords par une sortie vigoureuse et de s'emparer d'une petite forteresse, située à environ dix kilomètres en

avant d'Hanoï, sur la route qui conduit à Son-tay, en longeant la rive droite du fleuve rouge.

Tout donne à penser que c'est, en effet, vers cet objectif que marchait la colonne d'attaque, dont le capitaine de vaisseau, Rivière, avait tenu à prendre le commandement en personne avec une bravoure qu'on peut regretter peut-être autant qu'il faut l'admirer.

La sortie paraît avoir réussi au début, et les troupes annamites auraient lâché pied avec d'autant plus d'empressement que leur retraite était sans doute un piège.

Entrainé par l'ardeur de la poursuite, le commandant Rivière a dû pousser l'épée dans les reins des fuyards, plus loin que la prudence ne le conseillait, étant donné le faible effectif dont il disposait. Quand il a voulu rebrousser chemin, il est fort probable qu'il a été pris de flanc par des troupes apostées et cachées dans les rivières qui bordent la route et assailli à bout portant par des ennemis invisibles.

Le triste événement qui vient de se produire au Tonkin, montre une fois de plus la légèreté avec laquelle le gouvernement se laisse entraîner à des expéditions militaires sans en avoir pesés les conséquences et sans avoir prévu les difficultés.

Il semblait que l'affaire du Tonkin dût être réglée par une simple promenade de nos troupes auxquelles on allait jusqu'à prédire un accueil enthousiaste de la part de nos alliés de l'extrême Orient. Et voici que le début de la campagne se trouve marqué par un épisode sinistre, qui est, à la fois, pour tous les français, un deuil et une leçon.

Les plus ardents à prêcher les expéditions lointaines, sous prétexte d'extension de notre puissance coloniale, sont obligés de confesser que l'expédition du Tonkin pourrait bien coûter

plus cher en argent et en hommes qu'ils ne s'étaient fait l'illusion de le croire et de le faire croire au pays.

La Chambre a fait son devoir en votant à l'unanimité les fonds nécessaires pour venger l'honneur du drapeau ; c'est au gouvernement de faire le sien en évitant désormais à marcher à l'aveugle et de répandre le sang français sans profit pour notre influence coloniale et pour la sauvegarde de nos intérêts diplomatiques et commerciaux.

Revue des Journaux

Le Voltaire :

Le *Voltaire* dit que le désastre d'Hanoï aurait pu être évité si l'on avait pris les mesures nécessaires, et, si l'on n'avait pas attendu près d'un an avant d'en voyer du renfort à la poignée d'hommes qui défendaient si héroïquement le drapeau français.

Il y a six ou sept mois, le cabinet Duclerc avait préparé une demande de crédits pour l'expédition du Tonkin. L'amiral Jauréguiberry dut abandonner son projet en présence de l'opposition formelle du président de la République. Une scène assez vive eut lieu à ce sujet en plein conseil des ministres.

L'amiral Jauréguiberry jeta dans la cheminée le projet critiqué par M. Grévy.

Le Soleil :

Le *Soleil*, croit que le gouvernement a eu un double tort dans les affaires du Tonkin : celui, dit-il, de ne pas demander aux Chambres les crédits nécessaires pour mettre entre les mains du commandant Rivière des moyens d'action suffisants et celui de rompre brusquement, et sans motif avouable, ou du moins sans motif sérieux les négociations avec la Chine.

Le Gaulois :

Il faut se résigner, dit le *Gaulois*, à envisager les conséquences, peut-être le péril des complications

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(60) du 31 Mai 1883.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

— L'histoire du cheval est heureusement trouvée, mon cher. Elle est surtout savamment racontée : mais je n'y ai jamais cru, je n'y croirai jamais.

Je me suis absenté tout à l'heure ; j'ai fait un tour aux écuries, cherchant à voir Soliman, le fameux cheval.

William était en train de le panser.

J'interrogeai le valet d'écurie.

— Il s'est donc défermé cette nuit, ce grand diable ?

William secoua la tête.

— Oui, Monsieur le comte ; la bête a dû souffrir, et se serait blessée positivement, sans les soins de Monseigneur.

— C'était donc vrai. Eh bien ! je vais vous étonner : je crois que le grand-duc a défermé lui-même son cheval, afin de couper court aux suppositions.

Le baron de Jancy partit d'un joyeux éclat de rire.

Le baron de Tallya vint à lui, s'informant

du motif de cette hilarité.

Le comte de Lana mit un doigt sur ses lèvres avec un geste de gravité comique.

— Chut ! de Jancy et moi sommes dépositaires d'un secret d'Etat. Regardez-nous avec respect, baron, nous méritons la faveur qui vient de nous atteindre.

Le jeune fou baissa la tête d'un air de suffisance.

Le baron de Tallya haussa les épaules en riant et sortit pour donner les ordres nécessaires à l'excursion projetée.

XIX

On se mit en route.

La journée était splendide. Les vallées se déroulaient sans interruption sous une lumière éclatante ; ce beau paysage était digne d'attirer, de retenir le regard.

Perdu dans son rêve, le grand-duc laissait flotter les rênes sur le cou de Soliman.

Au détour du chemin, relevant la tête, il aperçut une maison de garde couverte d'un lierre touffu. Un frisson le secoua. Oui, c'était bien là qu'il avait passé la nuit !

D'un mouvement brusque, il se tourna vers le baron qui marchait à ses côtés.

— Qu'est-ce donc que cela ?

Du bout de sa cravache il indiquait le pavillon.

— Cela, Monseigneur, c'est un rendez-vous de chasse, pour le vulgaire, mais pour les initiés c'est autre chose. Tenez, tout là-bas, regardant la forêt, on pousse une porte,

l'horizon s'élargit, la salle du garde disparaît, l'on est en pleine régence.

Si vous le préférez, Monseigneur, avant d'aller à la Juvière, nous pourrions obliquer et visiter ce singulier pavillon ; il se relie à une propriété dont il est le plus bel ornement, si ce n'est le plus estimable.

Le grand-duc fit un effort pour dominer son émotion.

— Non, je tiens à visiter le château de la Juvière : j'ai un vif intérêt de le connaître.

Le baron de Tallya s'inclina. Le désir du grand-duc était un ordre pour ces messieurs : la petite troupe s'ébranla, un quart d'heure après, elle longeait le parc du château désigné.

Arrivés à la grille, les domestiques sonnèrent et se firent ouvrir.

Le baron de Tallya, ayant pris les devants, arriva au bas du perron, au moment où Matteo, le valet de chambre du prince Salviati, en descendait. Le comte l'interrogea.

— Le prince Salviati est-il au château ? Je serais heureux de lui présenter mes devoirs. Je suis le baron de Tallya. Le grand-duc Alexis est avec moi ; il désire visiter la propriété.

Matteo s'inclina.

— Le prince est à l'étranger, Monsieur le baron : la propriété est déserte à l'heure qu'il est. La jeune princesse y était encore ce matin. Elle est partie, il y a une heure à peine.

Le grand-duc avait rejoint le baron de

Tallya ; il tressaillit à ces paroles. Un éclair traversa son esprit.

— Si c'était elle !

Il n'avait pu reconnaître la propriété, le chemin qu'il venait de parcourir étant opposé à celui qu'il avait pris la veille.

Matteo s'excusa, disant :

— Le départ de la princesse Diane a été si subit, que tout se trouve désorganisé au château. Une dépêche l'a rappelée à Paris ; la princesse est partie d'une heure à l'autre. Les malles ne sont même pas bouclées.

Le cœur du grand-duc battait à se rompre.

— C'était elle ! Elle le fuyait. Elle avait peur. Elle l'aimait.

Matteo reprit :

— Si Vos Seigneuries ne craignent pas le désordre, je pourrai leur faire visiter les appartements du premier étage. Je préviens seulement qu'il y a des malles un peu partout.

Le grand-duc s'empressa d'accepter, heureux à l'idée de pénétrer dans les appartements privés de Diane.

Le baron de Tallya interrogea Matteo d'un air curieux :

— Est-elle belle votre maîtresse ?

— Ah ! Monsieur le baron, on n'a jamais rien vu de si beau !

A suivre

qui peuvent se greffer sur l'affaire du Tonkin.

Ce qui ne nous manquera jamais, ce qui domine tout chez nous : le patriotisme nous ordonne d'avertir le gouvernement de la République. La tâche est rude : parler à des sourds ! raison de plus pour la remplir de notre mieux.

Une dépêche de Vienne qu'on va lire dans le *Standard* d'aujourd'hui signale les appréhensions très vives avec lesquelles les cercles diplomatiques de la capitale autrichienne envisagent l'éventualité d'un conflit entre la France et la Chine. Toutefois, ajoute le correspondant du journal anglais, avant d'amener une rupture complète, le gouvernement chinois en appellera aux bons offices d'une puissance amie, en vue d'une médiation pacifique.

En supposant que cette nouvelle soit exacte, quelle peut être la puissance amie dont parle le correspondant anglais ?

La source où il a puisé sa nouvelle l'indique assez clairement : c'est l'Allemagne.

En effet, l'intimité entre la chancellerie de Berlin et le *Tsung-li-Yamen* de Pékin, a été remarquée depuis longtemps, elle ne saurait être un secret pour nos tristes ministres.

Ne sait-on pas que l'amirauté allemande a entrepris la réorganisation de la marine chinoise, de même que l'état-major prussien entreprend en ce moment la réorganisation de l'armée turque ?

La « puissance amie » de la Chine, la voilà.

Le Journal des Débats :

Le *Journal des Débats*, reproche au cabinet du 23 février d'avoir fait de l'opportunisme au premier chef ; d'avoir exactement interprété les volontés, les passions et surtout, les rancunes de la majorité en présentant à la Chambre la loi sur la réforme de la magistrature.

Le Siècle :

On n'est pas d'accord, dit le *Siècle*, sur les solutions que réclament les intérêts extérieurs de la France ; vidons une bonne fois ce débat à la face du pays, ajoute-t-il, puis adoptons une politique bien nette, bien droite et donnons au gouvernement la liberté et les ressources nécessaires pour la faire prévaloir.

Le Figaro :

Il ne faut pas croire que l'Allemagne s'oublie dans les nouveaux remaniements qu'elle rêve. La politique du pourboire commence avec soin par se gratifier elle-même !

Elle compte annexer d'abord ce qui reste de la Lorraine, avec Nancy, que les officiers de l'état-major général appellent déjà *Nanzig* sur leurs cartes ; puis la Franche-Comté, que Charles-Quint avait fait entrer dans le cercle de Bourgogne et sur laquelle l'érudition germanique se croit des droits particuliers.

La Belgique recevrait la Flandre française, c'est-à-dire les départements du Nord et du Nord-Est, avec Gravelines, Kales, Kammerich et Valenciennes, comme les Allemands désignent déjà Gravelines, Calais, Cambrai et Valenciennes, avec Lille, baptisée du nom de *Reissel*, avec tout le pays Wallon jusqu'à la Somme.

L'Angleterre, pour sa neutralité, aurait, sur notre littoral de la Manche, un port dont lord Lyons suggérerait déjà la cession pendant la guerre de 1870, ainsi que le constatent les documents du temps.

La Suisse bénéficierait du Chablais et du Faucigny, dont M. de Bismarck leur offrirait la tentation il y a douze ans.

Enfin, l'Espagne aurait la promesse du Roussillon et peut-être un lambeau de la Gascogne !

Vent-on savoir pourquoi tous ces démembrements, toute cette vivisection de notre territoire, saignant encore de ses blessures ?

C'est que M. de Bismarck, en dépit des précautions qu'il prend pour nous emprisonner dans la République à perpétuité, reste convaincu que la Monarchie est inévitable et qu'elle se relèvera fatalement dans un avenir prochain. Mais il veut, du moins, dans sa haine implacable, qu'elle ne puisse se relever que sur des ruines et dans des conditions qui la réduisent à l'impuissance pour cent ans peut-être, si ce n'est pour toujours !

Il l'a dit, la diplomatie le sait, et voilà pourquoi c'est un crime contre le patriotisme d'éparpiller nos forces sur tous les points du globe, en Afrique, en Asie, au Sénégal, au Congo, à Madagascar, au Tonkin, sans compter la Tunisie, en face de périls qui réclameraient au contraire une concentration jalouse !

L'espionnage prussien

Nous avons signalé les louches excursions du maréchal de Moltke sur les côtes de France.

Le *Journal de Marseille* dit, à ce propos, fort judicieusement :

« M. de Moltke parcourait, il y a quelques jours, la frontière française du côté de l'Italie. Le vieux maréchal prussien ne croit pas que ses quatre-vingt-trois ans donnent droit à la retraite. Il est de ces hommes qu'une monarchie sait toujours discerner et qui la servent fidèlement jusqu'au dernier souffle.

« La haine qu'il porte à la France ne lui permet pas d'ignorer les sentiments que nous gar-

dons au fond du cœur pour l'Allemagne. Il presse donc un choc formidable, prochain peut-être, et, après avoir examiné notre frontière du nord-ouest, il a voulu voir par où l'on pourrait envahir la France au sud-ouest.

« Ce n'est pas un voyage d'agrément que M. de Moltke vient d'accomplir : c'est un voyage d'hostilité. Chaque jour, ses excursions terminées, il rentrait à l'hôtel, fixait sur le papier ses observations stratégiques. Nul doute n'est donc possible : M. de Moltke est venu tout près de nous étudier les moyens de faire passer en France par la frontière italienne, un corps d'armée allemand, pendant que le gros des forces teutonnes se porterait du côté des Vosges.

« Par l'accueil qu'elle a fait partout au maréchal prussien, l'Italie a prouvé qu'elle est avec lui en parfaite communauté de vues. »

Toujours le déficit

On commente assez vivement dans les couloirs de la Chambre les déclarations qui ont été faites mercredi dernier par M. Tirard devant la commission du budget, au sujet de notre situation financière.

Deux points surtout particulièrement intéressants dans cette déclaration.

M. Tirard a affirmé que les divers projets de loi actuellement en discussion devant les Chambres, comme les projets sur le Tonkin, sur les récidivistes, sur le traitement des instituteurs, etc., affecteraient l'exercice de 1884, jusqu'à concurrence de soixante-dix millions, c'est-à-dire que le budget de 1884 se trouverait de ce fait en déficit de *soixante-dix millions*.

M. Tirard a affirmé en outre que le rendement des impôts pendant la première quinzaine de mai était inférieur non-seulement au chiffre des prévisions budgétaires, mais encore aux recettes de la période correspondante de 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 mai.

Après de vives observations présentées par M. Madier de Montjau, contre les privilèges de la maison Hachette dans les gares, l'ordre du jour pur et simple est adopté par 340 voix contre 119.

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la réforme judiciaire.

M. Pelletan déclare qu'une réforme complète est nécessaire et que tous les moyens proposés sont insuffisants. Il dit que le projet de la commission est un expédient du gouvernement.

La discussion générale est close.

L'article 1^{er}, portant que les arrêts des cours d'appel seront rendus par cinq conseillers au moins est adopté.

Sur l'article 2, M. de Soland propose de décider que les cours d'Agen, d'Angers, de Bastia, de Bourges, de Chambéry, de Limoges, d'Orléans et de Pau auront deux présidents et deux conseillers.

L'amendement est repoussé.

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 29 mai.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la réforme judiciaire.

Rappelons qu'hier les articles 1 et 2 ont été votés. Ils sont ainsi conçus :

Article 1^{er}. — Les arrêts des cours d'appel, tant en matière civile qu'en matière criminelle, sont rendus par cinq juges au moins, président compris.

Art. 2. — Chaque cour d'appel comprendra le nombre de Chambres déterminé par le tableau A ci-annexé et sera composée, outre le premier président, du nombre de présidents et de conseillers indiqué au même tableau. Outre les Chambres dont le nombre est ainsi déterminé, les Cours comprendront une Chambre d'accusation, constituée conformément au décret du 2 juin 1880.

Il y aura, près de chaque cour, un procureur général, des avocats généraux et substitués, un greffier en chef et des commis-greffiers en nombre déterminé au même tableau.

Si les besoins du service l'exigent, il pourra être formé, par le règlement d'administration publique, une Chambre temporaire composée de conseillers pris dans d'autres Chambres.

L'article 3, dont la teneur suit est adopté presque sans discussion.

Art. 3. — La cour d'assises est composée :

1^o D'un conseiller à la cour d'appel, délégué à cet effet et qui sera président à la cour d'assises ;

2^o De deux juges pris, soit parmi les conseillers de la cour d'appel, lorsque celle-ci jugera convenable de les déléguer à cet effet, soit parmi les présidents ou juges du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises ;

3^o Du procureur général ou de l'un de ses avo-

cats généraux, ou de l'un des substitués du procureur général dans les départements où siègent les cours d'appel, du procureur de la République ou de l'un de ses substitués, sans préjudice des dispositions contenues aux articles 265, 271 et 284 du code d'instruction criminelle, dans les autres départements ;

4^o Du greffier de la cour ou de l'un de ses commis assermentés dans les départements où siègent les cours d'appel ; du greffier du tribunal ou de l'un de ses commis assermentés dans les autres départements.

L'article 4 est ainsi conçu :

Art. 4. — Toutes les cours d'appel, hors celle de Paris, sont assimilées : toute distinction de classe est supprimée. Les traitements des magistrats composant les cours sont fixés ainsi qu'il suit :

A Paris :

Le premier président, 23,000 fr. — Les présidents, 15,000 fr. — Les conseillers, 12,000 fr. — Le procureur général, 25,000 fr. — Les avocats généraux, 14,000 fr. — Les substitués, 11,000 fr. — Le greffier en chef, 8,000 fr. — Les commis-greffiers, 5,000 fr.

Dans les autres cours :

Premiers présidents, 18,000 fr. — Présidents, 10,000 fr. — Conseillers, 8,000 fr. — Procureurs généraux, 18,000 fr. — Avocats généraux, 9,000 fr. — Substitués, 6,000 fr. — Greffiers en chef, 4,200 fr. — Commis-greffiers, 3,500 fr.

M. Loubet dépose un amendement relatif à la réduction des traitements des magistrats de cours d'appel.

M. le ministre de la justice présente quelques observations.

Les modifications, d'ailleurs peu importantes, présentées par M. Loubet, sont adoptées.

L'article 4, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 5, 6, 7, 8 et 9, qui régissent la composition des tribunaux de première instance et les traitements des magistrats sont adoptés.

L'article 10 qui maintient le traitement actuel des juges de paix et des greffiers près les tribunaux de commerce est adopté.

L'article 11, sur les observations de M. de Soland, est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du 29 mai.

Présidence de M. CALMON, vice-président.

QUESTION SUR LES AUMONNIERS.

M. Bérenger adresse une question au ministre sur la suppression des aumôniers dans les hôpitaux de Paris. L'orateur proteste contre cette mesure, et il demande au ministre s'il n'a pas l'intention d'en empêcher l'accomplissement. Il critique ensuite vivement le fonctionnement de l'Assistance publique, et il s'étonne que cette dernière semble méconnaître l'autorité du ministre.

L'orateur poursuit longuement son argumentation, protestant contre les agissements de l'Assistance publique, qui s'efforce de porter atteinte à la liberté des consciences religieuses. Il conclut en priant le ministre d'y mettre un terme. (Applaudissements à droite.)

M. Waldeck-Rousseau déclare qu'il accepte la responsabilité des actes de son administration, et il ne redoute pas les pièges que, selon M. Bérenger, lui tendraient certains fonctionnaires de son département. Le ministre rectifie ensuite les observations de M. Bérenger. Nous contestons que les secours religieux aient été refusés aux malades qui les ont demandés. D'ailleurs, on ne fournit pas de preuves ; on en reste aux allégations. Si on a des preuves, qu'on saisisse les tribunaux ! (Très bien à gauche.)

Le ministre rend compte de ces instructions au directeur de l'Assistance. Ces instructions disaient d'entamer des négociations avec l'autorité diocésaine.

Le ministre justifie l'Assistance publique et déclare que toutes les fois qu'il lui sera possible, il laissera le chef de l'Assistance publique se mouvoir dans sa liberté d'action.

M. Bérenger insiste en priant le ministre de réfléchir encore avant de prendre une décision sur les mesures proposées.

Séance jeudi.

Informations

Le Couronnement du Tzar

Moscou, 27 mai.

Le signal de la cérémonie pour le couronnement du tzar a été donné à sept heures par une salve d'artillerie et par des sonneries de cloches.

Dès l'heure la plus matinale, les environs du Kremlin présentaient une animation extraordinaire.

Dans l'intérieur du Kremlin, les espaces non réservés ont été occupés par une foule compacte. Les troupes étaient disposées sur tout le parcours du chemin qu'a suivi le cortège impérial

pour se rendre à la cathédrale de l'Assomption et dans les autres cathédrales du Kremlin.

Le temps s'est amélioré pendant la nuit et a été beau pendant toute la journée. La physiologie générale de la ville et de la population revêt un caractère moins gai que le jour de l'entrée, mais il est aussi grandiose et plus solennel.

A 8 heures, les corps diplomatiques et des ambassadeurs, extraordinaires se sont rendus chez M. Schweintz, doyen des ambassadeurs, où ils se sont formés en cortège pour aller assister à la cérémonie du sacre.

L'église de l'Assomption étant très petite, tous les membres du corps diplomatique n'ont pas pu entrer. Quatre-vingts places environ leur étaient réservées. Le reste du corps diplomatique a été placé hors de l'église sur une élégante tribune spéciale.

Le service militaire a été fait par les régiments des gardes avec leurs étendards déployés et commandés par le grand duc Wladimir.

L'espace où a eu lieu la cérémonie étant plus restreint que lors de l'entrée à Moscou, on embrasse mieux l'ensemble des magnificences que, seule, la cour de Russie peut déployer. La chose la plus digne de remarque a été l'attitude de la foule moscovite.

Lorsque la sonnerie des trompettes a annoncé que le cortège impérial s'était formé et quittait le palais pour aller à l'église de l'Assomption, toutes les cloches ont sonné, les musiques ont joué, les tambours ont battu et les troupes ont présenté les armes.

La foule s'est découverte et a poussé de longues acclamations auxquelles ont répondu les personnes placées en dehors du Kremlin.

Dans l'intérieur de l'église de l'Assomption, qui est soutenue par quatre colonnes, une estrade avait été levée entre les deux colonnes du milieu. Sur cette estrade se trouvaient les deux trônes historiques des tzars Michel Feodonowitch et Alexis Mikhalowitch.

L'empereur a occupé le premier, qui est en ivoire, artistement travaillé ; l'impératrice a occupé le second, qui est en argent doré et incrusté de pierres précieuses. Les deux trônes faisaient face à l'inconostase. En avant des trônes se trouvaient deux tables recouvertes d'un drap d'or sur lesquelles les insignes du gouvernement étaient placés.

Des trois tribunes qui avaient été construites, la première pour les princes étrangers et le corps diplomatique, la deuxième pour la famille impériale, et la troisième pour les grands dignitaires ; la première seule avait des sièges.

Les assistants qui se trouvaient dans les autres tribunes sont restés debout suivant l'usage adopté dans les églises orthodoxes.

Les cérémonies ont eu lieu suivant l'usage, et ont été terminées à deux heures sans incident.

On lit dans le Temps :

On pense que les renforts expédiés en toute hâte de Cochinchine au Tonkin, sont arrivés à l'heure actuelle à Hanoï. Ce premier renfort de mille à douze cents hommes permettra, on l'espère, au nouveau commandant en chef du corps d'occupation du Tonkin, le général Bouët, de se maintenir à la fois dans les villes d'Hanoï et de Nam-Dinh jusqu'à l'arrivée des troupes envoyées de France, arrivée qui aura lieu vers le 10 juillet.

Le fils aîné de l'émir Abd-el-Kader a adressé la dépêche suivante à M. le président de la République et au ministre des affaires étrangères : Damas, 26 mai.

A S. A. Jules Grévy, président de la République.

Avec douleur, j'ai l'honneur de vous faire part du grand malheur qui nous frappe dans la personne de mon père, l'émir Abd-el-Kader, décédé la veille de ce samedi, à minuit.

Par sa dernière volonté et la voix unanime de toute la famille, j'en ai été élu le chef. Je viens prier V. A. de croire à mon attachement bien dévoué au gouvernement français.

MOHAMED,

fils aîné de l'émir Abd-el-Kader.

Obsèques d'Abd-el-Kader.

Damas 28 mai.

Les funérailles d'Abd-el-Kader ont eu lieu hier. Le consul de France conduisait le deuil ; on comptait plus de 60,000 assistants.

Une émeute à l'hôtel Rothschild.

Un fait inouï s'est produit ce matin à l'hôtel Rothschild.

Une cinquantaine de juifs polonais se sont présentés dans le vestibule, en menaçant de tout s'accager si on ne leur donnait pas du pain ou de l'argent.

M. de Rothschild a dû faire appeler le commissaire de police du quartier, qui, avec quelques gardiens de la paix, a mis les mutins dehors.

On sait tout le bien que fait la maison Rothschild, aux pauvres de Paris.

**CHRONIQUE LOCALE
ET FAITS DIVERS.**

LA TRIBUNE ÉLECTORALE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous exprimer notre satisfaction pour la manière courtoise et loyale avec laquelle vous menez, dans le *Journal du Lot*, la campagne électorale.

Toute autre conduite nous aurait étonné de votre part et nous en eussions été personnellement froissés; car, si la modération de nos idées politiques et le côté pratique et utilitaire que nous recherchons chez tout candidat, et que nous ne trouvons pas chez lui, nous éloigne de M. Béral, nous n'en restons pas moins les amis de l'homme privé et de l'ingénieur distingué.

A quoi croit-on d'ailleurs qu'aboutissent les luttes trop passionnées, aggrémentées de violences de langage et de froissements d'amour-propre! Le plus souvent à mettre en évidence le candidat le plus maltraité; on se sent pris de tendresse pour le persécuté et, ma foi, on le venge des injures qu'il a reçues, en votant pour lui.

Aussi constatons-nous avec plaisir que, sans souci des provocations des journaux radicaux, vous poursuivez votre but, qui est aussi le nôtre, à savoir que l'élu du 10 juin doit être un homme rompu aux affaires et qui prenne vigoureusement en main les intérêts des campagnes trop longtemps méconnus dans nos Assemblées politiques.

Les fléaux nous ruinent, les impôts nous accablent; qu'ont fait nos gouvernants pour nous soulager? — Rien.

Nous faisons depuis trop longtemps la cruelle expérience des politiciens aveugles qui veulent tout changer et bouleversent tout. Nous voyons comment ces hommes-là administrent nos finances et nous font respecter au dedans et au dehors!

En voilà assez.

Ah! lorsqu'il s'est agi d'établir le régime républicain, nous ne nous sommes préoccupés que d'une chose: Les candidats étaient-ils républicains?

Mais aujourd'hui la République existe; il faut pour la conserver aimable et prospère l'entourer d'hommes capables de bien diriger nos finances, nos intérêts commerciaux et industriels; car, avec ces hommes-là, avec « ces remueurs de pièces de cent sous » dont les radicaux font fi, nous pourrions peut-être éviter des désastres prochains.

Nos suffrages reviennent donc de droit à M. Pagès Dupont, qui, depuis 1870, s'est constamment occupé de nos besoins, qui a plaidé sans trêve pendant cinq ans pour nos campagnes, à l'Assemblée nationale, et qui, tous les jours, expose loyalement devant nous ses vues sur les questions qui nous préoccupent le plus directement: l'accroissement de nos ressources, la diminution des impôts, des droits de succession et tant d'autres charges que nous subissons et qui, au lieu de décroître, deviennent de plus en plus onéreuses.

C'est à cet avocat aussi autorisé que populaire de nos justes doléances, à l'honorable M. Pagès Dupont, que nous confierons, le 10 juin, le mandat impératif de s'occuper exclusivement de nos affaires au Sénat et de laisser à tant d'autres politiciens le soin de parler pour ne rien dire.

Agréer, etc.

Un groupe d'électeurs sénatoriaux.

Nous n'avons rien à ajouter à la lettre si encourageante et si sensée de nos honorables correspondants. Electeurs sénatoriaux, ils jugent à merveille la situation. Non certes, nous ne passionnerons pas la lutte. Ce moyen-là est mauvais. Il faut à des hommes intelligents, des raisons et non des gros mots, et lorsque le *Réformateur*, qui a inventé les « titres considérables de M. Béral à la reconnaissance de ses concitoyens », trouve qu'en le priant d'énumérer le moindre de ces « titres innombrables » nous débitons « des inepties », les électeurs sénatoriaux ont le droit de ne pas se montrer satisfaits de cette explication sommaire sur la valeur du candidat radical.

A propos du *Réformateur*, c'est toujours le même air d'orgue de Barbarie: M. Pagès a été battu cent fois et M. Béral cent une fois. Cette variation sur les *veste, paletot et pardessus* s'appelle aujourd'hui le *blackboulage*. Les électeurs sénatoriaux ne comprennent pas que ce genre de discussion puisse bien mettre en évidence la compétence de M. Béral sur les nombreuses questions économiques, financières et sociales que nous lui avons posées et sur lesquelles il reste muet.

Le *Républicain* est infiniment plus habile; ne trouvant rien à dire en dehors de la situation personnelle de M. Béral, bon fils, bon père, bon époux et bon ingénieur, ce journal déclare « qu'il éprouve cent fois plus de plaisir à parler de M. Béral, qu'à attaquer M. Pagès Dupont ».

Il est certain qu'attaquer M. Pagès Dupont à la manière du *Réformateur* est une besogne qui ne peut guère convenir à tout le monde.

Une phrase nous frappe cependant dans le *Républicain*:

Si les Electeurs pensent qu'il faut affermir nos institutions actuelles, pour le bien du pays, ils doivent alors porter leurs suffrages sur M. Eloi Béral.

Nous pensions, d'après le *Républicain* lui-même, que nos institutions étaient absolument inébranlables, et qu'il n'y avait à affermir que nos finances, notre sécurité intérieure et extérieure, notre confiance ébranlée, notre commerce paralysé. Or, pour accomplir cette tâche, les Electeurs, parfaitement édifiés sur la compétence de chacun, sont décidés à porter leurs suffrages sur M. Pagès Dupont.

Dans cette revue rapide de la presse locale, nous ne saurions oublier le *Courrier du Lot*. Le dernier numéro de l'organe bonapartiste, est une véritable cartouche de dynamite. Comme homme politique, M. Béral est littéralement pulvérisé:

C'est grâce à la bienveillance du gouvernement Impérial, et sur sa désignation spéciale, que le Sultan prit M. Béral à son service, avec des émoluments qui se portaient annuellement à une cinquantaine de mille francs.

Comme préfet du Lot en 1871, M. Béral déclare dans des dépêches authentiques, qu'il faut poursuivre la *Guerre à outrance*:

Mille fois mieux vaudrait *rester conquis*, que signer paix en dehors de formule primitive: ni un pouce terrain, ni une pierre, et j'ajouterai ni un sou.

Comme préfet du Lot, voici encore comment M. Béral combat la candidature officielle indigne du gouvernement républicain:

Cahors, 1^{er} février 1871.

Préfet à Gambetta.

Il serait urgent de révoquer immédiatement juges de paix que j'ai signalés et de nommer les candidats proposés par moi. — Ceci en vue des Elections.

E. BÉRAL.

Tout cela évidemment ne prouve pas de bien grandes aptitudes pour la diplomatie

et l'administration. Mais là n'est pas notre affaire.

Nous nous occupons de M. Béral uniquement au point de vue économique et financier, et les électeurs sénatoriaux avoueront avec nous, que si M. Béral aime à lancer des dépêches incendiaires, il a beaucoup moins de goût pour les discussions sérieuses d'affaires en présence du corps électoral.

C'est contre ce mutisme que nous nous élevons, parce qu'il a quelque chose de blessant pour les Electeurs qui demandent à être éclairés et auxquels le candidat radical s'obstine à ne pas répondre.

Par arrêté préfectoral, M. Lurgoie, président du tribunal de première instance de Cahors, est nommé membre du conseil d'administration de l'hospice en remplacement de M. Logan, décédé.

M. Galtié, ancien maître répétiteur (2^e classe), pour l'enseignement spécial au Lycée de Limoges, est nommé maître répétiteur (1^{re} classe), pour le même enseignement, au Lycée de Cahors.

Sont nommés aspirants répétiteurs au Lycée de Cahors, MM. Martin Pierre et Abadie, Arthur.

Par décision ministérielle, M. le général de brigade Thomas est nommé commandant de la place à Paris, en remplacement de M. le général Sabathier, décédé.

M. Thomas a commandé, en 1865, la garnison de Cahors comme major du 67^e de ligne.

Notre compatriote, M. Lacassagne, professeur à la faculté de médecine de Lyon, vient de faire paraître, dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie*, un travail important sur la marche de la criminalité en France de 1825 à 1880 et sur les causes qui peuvent influer sur la nature des crimes et sur leur nombre.

Les statistiques de M. Lacassagne et les dessins graphiques qui complètent son étude seront consultés avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à ces mouvements de la criminalité.

MM. Lalanne, Rougier, Pouzet et Domengie ancien engagés conditionnels, sont nommés sous-lieutenants de réserve au 7^e de ligne.

M. Foncin, inspecteur général de l'instruction publique, a visité vendredi dernier les classes d'histoire de notre lycée.

M. Foncin avait, au commencement de la semaine, inspecté le collège de Figeac.

M. Lachelier, inspecteur général, a visité également cette semaine la classe de philosophie.

On assure que le ministre de l'instruction publique vient de prendre au sujet des examens du baccalauréat ès-sciences, un arrêté qui sera exécuté à partir du 1^{er} juillet prochain.

En vertu de cette décision, tous les candidats subiront le même jour les épreuves de la composition écrite, dont le programme sera identique pour tous.

Les élèves admissibles passeront ensuite l'examen oral, par séries de vingt ou de trente.

Il est probable que les mêmes dispositions seront prises pour le baccalauréat ès-lettres.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux commandants de corps d'armée pour les inviter à prendre les mesures nécessaires pour que les écoles de natation soient réorganisées le plus tôt possible; le ministre autorise les conseils d'administration à faire directement l'achat du matériel de natation décrit dans le manuel de gymnastique du 26 juillet 1877.

Un incendie a éclaté à Payrac, le samedi nuit de samedi à dimanche dernier et a complètement détruit la maison d'un nommé Pégorrié, boulanger. L'opinion publique accuse le propriétaire d'avoir mis le feu à sa maison qu'il aurait eu le soin d'assurer pour une som-

me considérable. Une instruction est ouverte contre lui et nous ne croyons pas devoir donner de plus amples détails pour ne pas entraver les recherches de la justice. (Le Gourdonnais)

Le beau temps qu'il fait, va, paraît-il, changer. Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce, en effet, qu'une dangereuse tempête, qui traverse en ce moment les mers, touchera peut-être cette semaine les côtes de France, — et de là nous viendraient, du Sud au Nord-Ouest, des vents violents, de la pluie, un temps lourd et du tonnerre.

Avis

On demande des Maçons pour le souterrain de Roques, près Uzech, (Lot).

Dernières Nouvelles

Moscou, 29 mai.

Le bal de la cour a été, hier, splendide; le Czar et la Czarine y assistaient. L'Empereur dansa avec l'Impératrice, la Reine de Grèce, M^{mes} Waddington et Jaurès; l'Impératrice a dansé avec l'empereur, l'ambassadeur d'Allemagne, MM. Waddington et Janrès.

— Les dépêches reçues des ports militaires annoncent que l'exécution des ordres donnés pour les préparatifs de l'expédition du Tonkin sont poussés très activement.

Paris, 30 mai, soir.

Le ministre de la marine a reçu dans la matinée la liste nominative des noms des morts et des blessés dans la sortie d'Hanoï. Le chiffre de nos pertes correspond à celui qui a été déjà publié.

— Une dépêche venant du Tonkin annonce que cette province est inondée de journaux de provenance allemande.

— On lit dans le *Télégraphe*.

« Le bruit court que le gouvernement est décidé à occuper Hué. »

— Le bruit a couru aujourd'hui à la bourse, que la garnison d'Hanoï a été massacrée.

Paris, 30, soir.

Les radicaux de la Chambre poursuivent avec acharnement la guerre contre le clergé.

Le gouvernement vient de subir un nouvel échec devant la Commission du Concordat. Cette commission, par 11 voix contre 9, vient de voter:

- 1^o La suppression du traitement des évêques comme mesure disciplinaire;
- 2^o La suppression par voie d'extinction du tiers des bourses des séminaires.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Jeudi 31 mai 1883.

Début de M. VIDAL, ténor d'opéra.

Représentation de M^{me} MATZ-FERRARE

1^{re} Chanteuse des théâtres de Paris.

LE PETIT FAUST

Opéra comique en 2 actes et 4 tableaux.

Bourse de Paris.

Cours du 31 mai.

| | |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. % | 79.75 |
| — 3 p. % amortissable | 81.10 |
| — 4 1/2 p. % | 110.50 |
| — 5 p. % | 109.35 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 29 mai

L'émotion causée par les nouvelles du Tonkin est calme; l'ensemble de la cote est en reprise; c'est le Suez qui a donné le signal; il a remonté à 2,512, c'est presque son cours le plus élevé du mois. Le 5 0/0 s'est relevé à 109.40 le 3 0/0 à 80.17, l'amortissable, à 81.42.

Il y avait des demandes sur la Banque de France à 5,425, sur le Foncier à 1,342, sur la Banque de Paris à 4,072, sur le Lyon à 4,465, sur le Midi à 1,150, sur le Nord à 1,925, sur l'Orléans à 1,235.

On était ferme sur le 5 0/0 Italien à 93 20 sur l'Unifiée Egyptienne à 369, sur le 5 0/0 Turc à 11.77, sur la Banque Ottomane à 778.

Dans l'actif social de la Banque Nationale qui au 31 décembre 1882 se soldait par une somme nette de 40 millions à peu près, le portefeuille figurait pour 8 millions et demi et on avait lieu de considérer comme modérée l'évaluation des titres qui les composaient. Ces titres excellents dans leur ensemble et productif d'un revenu rémunérateur ne pourraient se vendre aujourd'hui qu'à des prix très inférieurs à leur valeur réelle. Les actionnaires ont facilement compris que le seul moyen de les réaliser dans de bonnes conditions et, en même temps de tirer profit de deux affaires considérables, qui sont sur le point d'aboutir; était de verser les 250 francs par action qu'on leur demandait. Ce supplément de ressources va rendre à la Banque Nationale la vie et l'activité si fructueuse des premières années de son existence.

Étude de M. BALITRAND, huissier à Cahors.

**VENTE
PAR SUITE DE FAILLITE**

Il sera procédé vendredi 1^{er} juin prochain à neuf heures du matin et jours suivants et utiles s'il y a lieu, sur le boulevard Gambetta, à Cahors, dans le magasin de M. Goudal, négociant au dit Cahors.

A la requête de M. Louis Bonnet, arbitre de commerce domicilié à Cahors, agissant comme syndic de la faillite dudit M. Goudal, à la vente des marchandises provenant de la dite faillite, consistant en Draperies, Lainages, Indiennes, Couffils, etc., etc.

Cette vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, à peine de Folle enchère. Il sera perçu un décime par franc en sus du montant de l'enchère.

BALITRAND

Étude de M^e Scipion Delbreil, avoué-licencié à Cahors.

EXTRAIT

DE
Saisie immobilière

VENTE

A suite de surenchère

Adjudication fixée au **seize juin mil huit cent quatre-vingt-trois.**

Suivant exploit du ministère de Jean Conton, huissier à Cahors, en date du quatorze février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt février mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 87, numéros 19 et 20.

Il a été procédé à la requête du sieur Jean Bibinet, tailleur d'habits, habitant et domicilié dans la commune de Douelle, ayant constitué M^e Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice du sieur François Arnaudet, aubergiste à Cahors, y demeurant.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M^e Talou, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

A l'audience du sept avril mil huit cent quatre-

vingt-trois, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au **samedi dix-neuf mai** prochain.

Désignation des biens surenchérés et à vendre.

TROISIÈME LOT.

Biens compris dans la commune de Pradines.

Article premier.

Une terre située au lieu appelé Frayssé, commune de Pradines, formant le numéro 1301 P, section C, du plan cadastral de ladite commune de Pradines, de contenance environ de quatorze ares cinq centiares.

Article deux.

Une autre terre située au même lieu de Frayssé, commune de Pradines, formant le numéro 1302 P, section C, du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de un hectare onze ares cinquante centiares.

Article trois.

Une terre située au même lieu de Frayssé, commune de Pradines, formant le numéro 1304 P, section C, du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatre-vingt-un ares.

Article quatre.

Un bois situé au même lieu de Frayssé, commune de Pradines, formant le numéro 1303, section C, du plan cadastral de ladite commune de Pradines, de contenance environ de vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares.

L'adjudication de ce troisième lot a été fixée au dix-neuf mai dernier.

Le jour indiqué, l'adjudication dudit troisième lot a été faite au prix de quatre cent soixante-dix francs, en faveur de M. François Dissès, agent voyer, domicilié à Cahors.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-quatre mai courant, le sieur Jean Alazard, propriétaire cultivateur, domicilié à Flottes, commune de Pradines, a fait la surenchère du sixième sur le prix dudit troisième lot et a déclaré porter d'ores et déjà le prix dudit lot à la somme de cinq cent cinquante francs, en sus des charges.

Il a déclaré de plus constituer pour son avoué aux fins d'occuper sur ladite surenchère M^e Scipion Delbreil, avoué près ledit tribunal, demeurant à Cahors, Cours de la Chartréuse, n^o 10.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi avec avenir pour l'audience du seize juin prochain, pour assister à la nouvelle adjudication.

En conséquence, ladite adjudication sera faite le **seize juin** prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de cinq cent cinquante francs, en sus des charges, ci..... 550 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef

desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué surenchérisseur,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le **juin mil huit cent quatre-vingt-trois**, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N^o 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, Instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N^o 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAT, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blanches, colorées, fumées des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopés, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRES ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOPLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

RÉCOMPENSE DE 16,600 FR. A J. LAROCHE



ANÉMIE, SANG PAUVRE,

MANQUE D'APPÉTIT

DIGESTIONS MAUVAISES

FORMATIONS DIFFICILES

RACHITISME

FIÈVRES

Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph^o.

Propagande républicaine et agricole

18^e année 18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Vouslez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos écoliers et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.



Pour la guérison radicale et infatigable des cors aux pieds, durillons et ceils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAN et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE
A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.
POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.
Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.
Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,
Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS
ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION
COUSTILLAS JEUNE
Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX
Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.
Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.
Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.
SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX
Du **Coco de Calabre** et **Cerisette**, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).
VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE.
COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.
J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.